



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Date d'affichage :
19 avril 2022

Date de la convocation : 8 avril 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT présente à partir de la question n° 4, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE présent à partir de la question n° 4, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER présente à partir de la question n° 6, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN présent à partir de la question n° 5, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN présente de la question n° 5 à 52, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE présent à partir de la question n°6, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN présente à partir de la question n° 5, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT absent pour les comptes administratifs de la question n° 53 à la n° 62, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n° 33, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON présent à partir de la question n° 5, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER présent à partir de la question n°21, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT présente à partir de la question n°27

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Jocelyne FAISANDIER à Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE à partir de la question n° 6, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Gilles TEMPERE à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur André CORNU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Laurent BERNARD

Monsieur Michel JOUBERT, Président en exercice, se retire au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Roland LONJON, Vice-Président, est élu à l'unanimité Président de Séance.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 21 heures.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Laurent BERNARD pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 10 MARS 2022

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 10 décembre 2021

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 TRAITEMENT DES DÉCHETS - CONVENTION FINANCIÈRE DE RÉPARTITION DES COÛTS D'ÉTUDE : AVENANT

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention financière de répartition des frais d'étude engagés, pour déterminer la faisabilité dans le cadre de regroupement de collectivités pour le traitement des déchets.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE : GRATUITÉ TOTALE DES TRANSPORTS ACCORDÉE AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la gratuité totale des transports, carte et abonnement, à tous les réfugiés ukrainiens jusqu'au 31 juillet 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS EAU À LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON - LES RILHADES

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon en vue de participer au financement de l'extension du réseau d'eau potable, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
 - Eau Potable : 1 600,00 € HT,
- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS EAU À LA COMMUNE DE CHASPINHAC - LE MONT BET

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Chaspinhac en vue de participer au financement de l'extension du réseau d'eau potable, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
 - Eau Potable : 2 000,00 € HT.
- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Chaspinhac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE - ROUTE DU VILLARD

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Germain-Laprade en vue de participer au financement de l'extension du réseau d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
 - Assainissement : 2 400,00 € HT.
- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Germain-Laprade à la

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 9 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GEPU À LA COMMUNE DE POLIGNAC - MARNHAC ROUTE DE VERDIER**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Polignac en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 10 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GEPU À LA COMMUNE DE ROCHE-EN-RÉGNIER - CHEMIN DERRIÈRE LA ROCHE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Roche-en-Régnier en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 7 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Roche-en-Régnier à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 11 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GEPU À
LA COMMUNE DE CHOMELIX - MONTLHIADE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Chomelix en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 19 000,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Chomelix à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 12 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GÉPU À LA COMMUNE DE SEMBADEL - BOURG**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Sembadel en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 52 534,50 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Sembadel à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GÉPU À
LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LAGRICOL - BOURG**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Georges-Lagricol en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 39 105,14 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Georges-Lagricol à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GÉPU À LA COMMUNE DE POLIGNAC - MARNHAC**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Polignac en vue de participer au

financement de la réhabilitation d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 16 239,70 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 15 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS
GEPU À
LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU - AVENUE DE LA GARE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de La Chaise Dieu en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 40 196,34 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de La Chaise Dieu à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE TFC AUVERGNE

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise TFC Auvergne, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot G de 1 340 m² sur la zone d'activités de Laprade,
- APPROUVE cette transaction au prix de 35 € HT / m², soit un montant global de 46 900 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 17 COMMUNE DE LAVOÛTE-SUR-LOIRE : CESSION D'UN TERRAIN D'UNE EMPRISE DE 2 700 M²,
PRÉLEVÉ SUR LES PARCELLES B 873, B 2180 ET B 2182 AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de la cession d'un terrain de 2 700 m², à prélever sur les parcelles B 873, B 2180 et B 2182 de la commune de Lavoûte-sur-Loire, conformément au plan de bornage provisoire ci-annexé,
- ACCEPTE compte tenu de l'historique de ces parcelles, que la cession de cette emprise intervienne à l'euro symbolique, soit un prix inférieur à l'estimation de France Domaine du 11 février 2022, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 ZA DE LA MARELLE : RÉGULARISATION FONCIÈRE CONCERNANT DES PARCELLES CÉDÉES À LA SOCIÉTÉ MANIVIT

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- CONFIRME la cession de la parcelle G 1053, commune de Craponne-sur-Arzon, d'une contenance de 112 m², au profit de la société MANIVIT ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, au prix de 13 € HT / m², prix conforme à l'estimation de France Domaine, soit un montant total de 1 456 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- ANNULE la cession de la parcelle G 1052 au profit de la société MANIVIT ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, telle qu'elle était prévue dans la délibération du 5 mars 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 ZA DE LA MARELLE : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE FONCIER

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de l'acquisition des parcelles G 289, 290, 291, 292, 293, commune de Craponne-sur-Arzon, d'une contenance totale de 2 ha 47a 80ca, au prix de 4,50 €/m², pour un prix total de 111 510,00 €, frais en sus à la charge de la collectivité,
- ACCEPTE de verser une indemnité d'éviction à Monsieur Olivier GUERRIER, exploitant agricole occupant les parcelles G 290, 291, 292 et 293 pour une contenance de 2 ha 07a 19ca, de 2900,00 €/ha, soit 0,29 €/m², pour un montant total de 6 008,51 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ces acquisitions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 ZA DE TAULHAC : CESSIION D'UNE EMPRISE AU PROFIT DE LA CIERGERIE DU VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de céder une emprise d'environ 430 m² à prélever sur la parcelle BM 156 à la Ciergerie du Velay ou toute personne physique ou morale la représentant, surface à parfaire suivant un plan d'arpentage à venir,
- ACCEPTE cette cession au prix de 10 € HT / m², prix conforme à l'estimation de France Domaine du 14 février 2022, soit un montant global de 4 300 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche en vue de la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MJ VALORISATION

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société MJ Valorisation, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot de 2 000 m² sur la zone d'activités de Taulhac,
- APPROUVE cette transaction au prix de 25 € HT/m², soit un montant total de 50 000 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 ZA BLEU : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN SOUS AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE CANINE DE POLIGNAC (ASCP43)

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE la convention de mise à disposition ci-annexée d'un terrain de 1 375 m² sur la commune de Polignac à prélever sur la parcelle AH 268 sous autorisation temporaire au profit de l'Association Sportive Canine de Polignac,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à la signer et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 ACQUISITION D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER EN VUE D'Y INSTALLER LES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE de l'acquisition d'un tènement immobilier de 2720 m² situé sur les parcelles

BP 350 et BP 351, commune du Puy-en-Velay,

- ACCEPTE un prix d'acquisition à hauteur de 350 000 €, soit un montant inférieur à l'estimation de France Domaine du 22 février 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche en vue de la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SPL DU VELAY AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL 2022 ET AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE BLEU POLIGNAC

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la SPL du Velay à déposer une demande de subvention de 392 248,60 € auprès de l'État au titre de la DETR et/ou DSIL 2022,
- AUTORISE la SPL du Velay à déposer une demande de subvention de 233 098,50 € auprès du Département au titre de l'aide à l'aménagement et à la requalification de zones d'activités économiques,
- VALIDE le plan de financement correspondant,
- AUTORISE la SPL du VELAY à percevoir directement les subventions dans les cas où celles-ci pourraient lui être directement attribuées,
- AUTORISE la SPL du VELAY à signer les conventions et tous documents complémentaires relatifs à ces aides,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou à entreprendre toute démarche nécessaire dans le cadre de l'obtention de ces aides.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BLEU À POLIGNAC : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES 2021

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2021 de la concession d'aménagement de la zone d'activités de Bleu,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- VALIDE l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme pour un montant de 900 000 € au titre de l'année 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020 modifiant la somme allouée à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Cécile GALLIENLaurent JOHANNY
Corinne GONCALVES ne prend pas part au vote

**N° 27 TARIFS D'INSCRIPTION AUX ATELIERS DES ARTS : ADOPTION DES GRILLES APPLICABLES
À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ADOPTE les grilles tarifaires des sites du Puy-en-Velay et de Vorey/Rosières annexées à la présente qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2022,
- DÉCIDE de compléter les grilles tarifaires ainsi :
 - A- Sites du Puy-en-Velay et Vorey/Rosières (tarif unique sans dégressivité quel que soit le nombre d'inscrits de la famille et pour chaque domaine d'enseignement quel que soit l'âge de l'élève) :
 - * 139 € pour une inscription en cursus général (formation musicale + instrument + pratique collective soit environ 2h30 à 3h de cours par semaine),
 - * 96 € pour une inscription en cursus spécifique (1 seule pratique collective d'une durée de 0h45 à 1h30 par semaine),
 - B – élèves domiciliés hors agglomération (tarif unique sans dégressivité quelque soit le nombre d'inscrits de la famille et pour chaque domaine d'enseignement quel que soit l'âge de l'élève) :
 - * 278 € pour une inscription en cursus général (formation musicale + instrument + pratique collective soit environ 2h30 à 3h de cours par semaine),
 - * 192 € pour une inscription en cursus spécifique (1 seule pratique collective d'une durée de 0h45 à 1h30 par semaine),

Ces tarifs s'appliqueront aux :

 - a) élèves issus de familles dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 est inférieur à la première tranche d'imposition,
 - b) élèves eux mêmes salariés dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 est inférieur à la première tranche d'imposition,
 - c) aux élèves ayant le statut d'étudiant ou d'apprentis,
- VALIDE Les différents principes tarifaires énoncés dans la délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 28 ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT 2022**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ADOPTE l'enveloppe globale des subventions 2022 à allouer aux trois écoles de musique associatives du territoire pour un montant de 34 600 €,
- INSCRIT ces dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :
Chapitre 65 – service 250 – nature 6574 sous fonction 3114 école Anze Arzon de Craponne :

19 000 €,
Chapitre 65 – service 250 – nature 6574 sous fonction 3115 école GAM de Saint-Paulien :
15 000 €,
Chapitre 65 – service 250 – nature 6574 sous fonction 3116 école la Chaise- Musicale à la
Chaise-Dieu : 600 €,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 SERVICE PATRIMOINE - DISPOSITIF PASS RÉGION 2022-2027 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSÉE CROZATIER ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat « Musées / Expos » du dispositif Pass Région avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la campagne 2022-2027.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 ÉTAPE DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE SPORTS BOULES : PARTICIPATION FINANCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'accompagner la manifestation Ligue-Sport Boules M1 via une aide financière de 5 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la participation de 26 000 € de la Communauté d'agglomération à ASO pour l'accueil des épreuves du Dauphiné Libéré des 6 et 7 juin 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA SAISON 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- MAINTIENT son soutien au dispositif « Profession Sport » mis en œuvre par le Département de la Haute-Loire pour la saison sportive 2022/2023,

- FIXE à 2 € de l'heure le niveau d'intervention de la Communauté d'agglomération au titre du dispositif « Profession Sport » pour les mêmes périodes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) : SOUTIEN À LA CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE la structuration du SPPEH à l'échelle départementale,
- AUTORISE le Conseil Départemental à porter la candidature auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au nom et pour le compte des EPCI associés,
- AUTORISE le Conseil Départemental à recevoir l'intégralité des fonds régionaux dédiés à la mise en œuvre du SPPEH et procéder aux versements des financements en faveur des structures partenaires, le cas échéant,
- APPROUVE le portage par le Conseil Départemental de 6 postes de conseillers techniques, ainsi qu'un poste de coordination et d'assistant administratif et financier,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de coopération entre le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération sous réserve des conditions, tout acte ou avenant permettant la mise en place du service,
- AUTORISE Monsieur le Président à inscrire le montant afférant (0.15 €/hab/an) au budget pour financer le SPPEH.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 EXPERTISE URBAINE DANS LE CENTRE ANCIEN DES TROIS COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN (ALLÈGRE, CRAPONNE-SUR-ARZON, VOREY-SUR-ARZON) : AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SOLLICITER DES FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ANAH

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette étude.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES : CONVENTION D'AVANCE IN FINE DU BONUS TERRITOIRE CTG DANS L'ATTENTE DE LA SIGNATURE AVEC LA CAF

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE la signature des conventions d'avance in fine avec chaque gestionnaire associatif,
- APPROUVE le versement des avances remboursables qui s'élèvent à 204 750 € à attribuer selon le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'avance in fine avec chaque gestionnaire associatif.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES : VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE le montant des subventions 2022 versé aux structures petite enfance associatives qui s'élève à 345 381,48 €, attribué selon le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE du présent rapport.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- CONFIE par voie de convention, au CDG43, la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes selon les modalités, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ
Michel CHAPUIS ne prend pas part au vote

N° 39 COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et autant de suppléants,
- FIXE le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 6 et autant de suppléants,
- DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- PRÉVOIT le recueil de leurs avis lors des votes en séance.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 APPROBATION DU PLAN DE PAYSAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY SUR LE PÉRIMÈTRE UNESCO

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- APPROUVE le plan de paysage élaboré à l'échelle du périmètre UNESCO – Le Puy-POLIGNAC.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 CONSTRUCTION D'UNE CHAMPIGNONNIÈRE ZA COMBE AÉRODROME À CHASPUZAC : AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les avenants sur DGD aux lots 7, 14 et 15 pour la construction d'une champignonnière.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2021, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget de la régie des transports pour l'exercice 2021 établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 BUDGET « GOLF » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 ET COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le **Compte de Gestion du budget annexe « Golf » de l'exercice 2021**, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau,
- AUTORISE le comptable public a effectué toutes les opérations nécessaires à la clôture du budget annexe « Golf »,
- VALIDE le **compte de gestion de dissolution 2022** du budget annexe « Golf ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 BUDGET « USINES RELAIS » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le **Compte de Gestion du budget « Usines relais » de l'exercice 2021**, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le **Compte de Gestion du budget « zones d'activités économiques », de l'exercice 2021**, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le **Compte de Gestion du budget « Abattoir Communautaire » de l'exercice 2021**, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 BUDGET « MAISONS DE SANTÉ » - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET

VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le compte de gestion du budget « Maisons de santé » de l'exercice 2021, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 BUDGET EAU - COMPTE DE GESTION 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte de gestion, établi par le comptable public, au titre du budget Eau pour l'exercice 2021 dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte de gestion, établi par le comptable public, au titre du budget Assainissement pour l'exercice 2021 dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE DE GESTION 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte de gestion, établi par le comptable public, au titre du budget SPANC pour l'exercice 2021 dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L.2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Roland LONJON Vice-Président, pour remplir les fonctions de Président de séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2022 pour les questions relatives aux comptes administratifs 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 53 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021: EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget principal conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 86
Contre : 2
Celline GACON
Laurent JOHANNY

N° 54 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget « Régie des transports » conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 BUDGET « GOLF » - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget « Golf » conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 BUDGET « USINES RELAIS » - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021: EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget « usines relais » conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES » - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget « zones d'activités économiques » conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget « Abattoir Communautaire » conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget « Maisons de Santé » conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget Eau conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget Assainissement conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget SPANC conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	9 296 639,14 €,
- Affectation en réserve au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés	3 722 304,09 €,
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés »	5 574 335,05 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	349 753,49 €,
- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002-Excédents antérieurs reportés »	349 753,49 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 BUDGET "USINES RELAIS" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (Excédent)	147 545,25 €,
- Affectation en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés »	0 €

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés » 147 545,25 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 BUDGET " ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
 - Résultat de clôture (Excédent) 114 557,89 €,
 - Affectation en réserves au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» 114 557,89 €
 - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 – Excédents antérieurs reportés » 0,00 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
 - Résultat de clôture(Excédent) 149 742,99 €
 - Affectation en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 0,00 €
 - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés » 149 742,99 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
 - Résultat de clôture (excédent) 30 973,70 €,
 - Affectation en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » 30 973,70 €,

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement
au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés » 0 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice Eau 2021 tels que résumé et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture 2 661 725,59 € :

- affectation au compte 1064 "réserves réglementées" pour 1250,00 €,
- affectation au compte 1068 "autre réserve" pour 2 000 475,59 €,
- affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002) pour 660 000,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice Assainissement 2021 tels que résumé et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture 1 681 349,49 € :

- affectation au compte 1064 "réserves réglementées" pour 0,00 €,
- affectation au compte 1068 "autre réserve" pour 1 400 000,00 €,
- affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002) pour 281 349,49 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice SPANC 2021 tels que résumé et la reprise du résultat déficitaire de la section d'exploitation comme suit :

Résultat de clôture d'exploitation – 588,76 € :

- reprise au compte 002 "déficit antérieur reporté" pour 588,76 € en dépenses d'exploitation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 par chapitre, pour les deux sections, avec opérations pour la section d'investissement, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 85

Contre : 2

Celline GACON Laurent JOHANNY

Abstention : 2

Cécile GALLIEN, Catherine GRANIER-CHEVASSUS

N° 73 BUDGET DE LA RTCA : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des Transports d'un montant de 1 000 000 € pour l'exercice 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 74 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (RTCA) - BUDGET PRIMITIF 2022: EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 de la RTCA, par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 75 BUDGET " USINES RELAIS" - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Usines Relais », par chapitre pour les deux sections, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 76 BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 « Zones d'Activités Economiques », par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget «Abattoir communautaire», par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 78 BUDGET "MAISONS DE SANTÉ" - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Maisons de Santé », par chapitre, pour les deux sections, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 79 BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif Eau 2022, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent BERNARD

N° 80 BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022 : EXAMEN ET VOTE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif Assainissement 2022, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent BERNARD

**N° 81 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - BUDGET
PRIMITIF
2022 : EXAMEN ET VOTE**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement, le budget primitif SPANC 2022, conformément au tableau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 82 BUDGET EAU : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de constituer sur le budget Eau 2022 des provisions à hauteur de 181 000,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 83 BUDGET ASSAINISSEMENT : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de constituer sur le budget Assainissement 2022 des provisions à hauteur de 105 000,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 84 VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- FIXE le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à 800 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 85 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- FIXE pour 2022 les taux d'imposition suivants :
- Taxe foncière (bâti) : 2,50 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 11,93 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 27,70 %.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 86 TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉTERMINATION DES TAUX PAR ZONE
POUR 2022**

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- FIXE pour l'année 2022, les taux en fonction des zones de perception comme suit :

- Zone 1 : 9,81 %,
- Zone 2 : 8,46 %,
- Zone 3 : 10,22 %,
- Zone 4 : 11,42 %,
- Zone 5 : 12,30 %.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 19 avril 2022 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay**


Michel JOUBERT